

02/02/2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue à huis clos, à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2^e Avenue, mardi, le 2 février 2021 à 19 h 20.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire suppléant : Eugène Gagné
Madame la conseillère : Maylis Toulouse
Messieurs les conseillers : Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Daniel Groleau
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont absents à cette séance :

Monsieur le maire : Richard Tanguay
Monsieur le directeur-général : Mokhtar Saada

Assiste également à la séance, monsieur Gaétan Perron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eugène Gagné, maire suppléant, ouvre la séance à 19 h 20. Il présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux du 11, 18 et 25 janvier 2021
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois de janvier 2021
9. Résolutions
 - 9.1 Administration
 - 9.1.1 Acceptation des dépenses incompressibles (**REPORTÉ**)
 - 9.1.2 Demande de droit de passage – Club Wee-ski de Weedon
 - 9.1.3 Dépôt des intérêts pécuniaires des élus
 - 9.1.4 Registre public des déclarations des élus
 - 9.1.5 Remplacement temporaire de M.-C. Cloutier (art. 5.4.0 convention collective)
 - 9.1.6 Concordance de courte échéance relativement à un emprunt par billet (**AJOUTÉ**)
 - 9.1.7 Soumission pour l'émission de billets (**AJOUTÉ**)
 - 9.1.8 Mandat pour service en ressources humaines et relations de travail (**AJOUTÉ**)
 - 9.2 Travaux publics
 - 9.2.1 Appel d'offres abat-poussière
 - 9.2.2 Appel d'offres diesel et mazout
 - 9.2.3 Appel d'offres asphalte
 - 9.2.4 Automatisation des réseaux
 - 9.2.5 Achat de véhicules (**AJOUTÉ**)
 - 9.2.6 Vente de véhicules (**AJOUTÉ**)
 - 9.3 Urbanisme / développement
 - 9.3.1 Cession de terrain à la Coopérative d'Habitation du Ruisseau Weedon
 - 9.3.2 Lotissement terrains chemin Ferry Road (**AJOUTÉ**)
 - 9.3.3 Route des Sommets (**AJOUTÉ**)
10. Divers et affaires nouvelles
 - 10.1 Projet Carbone Scol'ERE (**AJOUTÉ**)
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
13. Levée de la séance

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-030

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

#3 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2021 ET DE CES AJOURNEMENTS DU 18 ET 25 JANVIER 2021.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-031

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

ET

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-032

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement du 18 janvier 2021 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

ET

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-033

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement du 25 janvier 2021 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

#4 RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL

Du maire suppléant :

- Séances Conseil municipal ordinaire et ajournées
- Séance Centre communautaire
- Assemblée générale annuelle du Centre culturel
- Réunion table concertation des aînés HSF
- Rencontre avec firme avocat Cain Lamarre
- Caucus municipal

Des membres du conseil :

- Séances Conseil municipal ordinaire et ajournées
- Séance Centre communautaire
- Assemblée générale annuel du Centre culturel
- Réunion table concertation des aînés HSF
- Rencontre avec firme avocat Cain Lamarre
- Caucus municipal
- Séance Corporation Sports, Loisirs de Weedon
- Réunion Loisirs avec la MRC

#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Dossier Pavillon St-Gérard
- Conférence TEAM – Transport HSF
- Conférence TEAM – Mouvement J'y participe
- Comité de relations de travail avec les représentants syndicaux et M. Groleau
- Rencontre des employés des travaux publics
- Dossier ICI pour tarification des ordures
- Dossier exploitations agricoles – ordures et plastiques agricoles
- Remplacements de 2 véhicules des travaux publics
- Contrat Avizo pour calibration des 6 compteurs d'eau

#6 QUESTIONS DU PUBLIC (TOUT SUJET D'INTÉRÊT MUNICIPAL)

Aucune question venant du public

#7 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi

budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-034

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **274 320.19 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	<u>38 978.68 \$</u>
Opérations courantes à payer :	<u>147 341.02 \$</u>
Sous total	186 319.70 \$
Salaires payés :	88 000.49 \$
Grand total :	<u>274 320.19 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 02-2021 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

- Aucune information particulière n'est à noter

Par conséquent, le maire suppléant, monsieur Eugène Gagné fait le dépôt des correspondances du mois de janvier 2021.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1 ADMINISTRATION

#9.1.1 ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Remis à une séance ultérieure

#9.1.2 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – CLUB WEE-SKI DE WEEDON

CONSIDÉRANT QU' une demande de droit de circuler en motoneige sur les lots appartenant à la Ville de Weedon, lots #4 218 752, #3 472 602 et # 3 472 601 a été déposée à la Municipalité en janvier dernier de la part du Club Wee-Ski de Weedon ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-035

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Weedon autorise les membres du Club Wee-Ski de Weedon à circuler sur les lots #4-218 752, #3 472 602 et #3 472 601 appartenant à la Municipalité pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉEⁱ

#9.1.3 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DES ÉLUS

Chacun des élu(es) dépose son rapport annuel de déclaration des intérêts pécuniersⁱⁱ.

#9.1.4 REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Le directeur général par intérim, monsieur Gaétan Perron, mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'Éthique et la Déontologie depuis le mois de février 2020.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.ⁱⁱⁱ

#9.1.5 REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE M.-C. CLOUTIER

CONSIDÉRANT l'absence d'une employée syndiquée de la Municipalité de Weedon, Mme Marie-Claude Cloutier, secrétaire de direction ;

CONSIDÉRANT l'absence de cette employée qui est maintenant d'une durée de plus de 20 jours ouvrables ;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur doit pourvoir à ce poste temporairement ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Duguay, à l'emploi de la Municipalité depuis le 21 septembre 2020 à titre d'adjointe administrative est affectée, entre autres, aux communications et aux dossiers concernant l'environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-036

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Madame Isabelle Duguay, soit affectée temporairement, à raison de 60% de tâches, au remplacement du poste de secrétaire de direction tout en conservant ses fonctions, entre autres, aux communications et aux dossiers environnementaux.

ADOPTÉE^{iv}

#9.1.6 CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 990 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Weedon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 990 000 \$ qui sera réalisé le 9 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-003	1 479 500 \$
2009-002	252 900 \$
2015-040	257 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2007-003 et 2009-002, la Municipalité de Weedon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-037

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 février 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 février et le 9 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire suppléant, monsieur Eugène Gagné et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Gaétan Perron ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	212 300 \$	
2023.	215 300 \$	
2024.	218 500 \$	
2025.	221 700 \$	
2026.	224 800 \$	(à payer en 2026)
2026.	897 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2007-003 et 2009-002 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE^v

#9.1.7 SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	2 février 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 février 2021
Montant :	1 990 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 février 2021, au montant de 1 990 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

212 300 \$	1,27000 %	2022
215 300 \$	1,27000 %	2023
218 500 \$	1,27000 %	2024
221 700 \$	1,27000 %	2025
1 122 200 \$	1,27000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,27000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

212 300 \$	0,55000 %	2022
215 300 \$	0,65000 %	2023
218 500 \$	0,80000 %	2024
221 700 \$	1,00000 %	2025
1 122 200 \$	1,15000 %	2026

Prix : 98,93500

Coût réel : 1,33931 %

3 - CD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

212 300 \$	1,39000 %	2022
215 300 \$	1,39000 %	2023
218 500 \$	1,39000 %	2024
221 700 \$	1,39000 %	2025
1 122 200 \$	1,39000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,39000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-038 IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Weedon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 9 février 2021 au montant de 1 990 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2007-003, 2009-002 et 2015-040. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE^{vi}

#9.1.8 MANDAT POUR SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le mouvement de personnel au poste de directeur général et de directeur des travaux publics est très important depuis quelques années ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-039 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder le mandat à la Fédération Québécoises des Municipalités de recrutement et de sélection de personnel pour les postes de direction générale et de direction des travaux publics au tarif maximal horaire de 180\$ pour un total maximal de 40 heures.

ADOPTÉE^{vii}

#9.2 TRAVAUX PUBLICS

#9.2.1 APPEL D'OFFRES ABAT-POUSSIÈRE

2021-040

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal autorise monsieur Gaétan Perron, directeur général par intérim à publier un appel d'offres pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE

#9.2.2 APPEL D'OFFRES DIESEL ET MAZOUT

2021-041

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal autorise monsieur Gaétan Perron, directeur général par intérim à publier un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de carburant diesel et de mazout, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE

#9.2.3 APPEL D'OFFRES ASPHALTE

2021-042

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal autorise monsieur Gaétan Perron, directeur général par intérim à publier des appels d'offres pour la fourniture d'enrobés bitumineux et pour le pavage, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE

#9.2.4 AUTOMATISATION DES RÉSEAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon exploite trois usines de traitement de l'eau potable et deux usines de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE la supervision de ces cinq installations nécessite du temps et des frais de déplacement importants ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Exp a présenté une offre de services pour assister la municipalité pour le projet d'automatisation des usines de traitement des eaux ;

2021-043

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme EXP sur une base horaire selon le décret EXP Automatisation 2021 avec un montant maximal de 10 000,00\$.

ADOPTÉE^{viii}

#9.2.5 ACHAT DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT QUE les véhicules suivants arrivent en fin de vie utile pour les besoins des travaux publics soient, le Dodge Ram 2500, année 2011 et Dodge Dakota, année 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres sur invitation fait par la Municipalité pour l'achat de camionnettes auprès des commerces de Weedon Auto, Garage Christian Bolduc et Luc Saurette, les véhicules suivants nous sont présentés :

Garage Christian Bolduc

- Aucun véhicule correspond à notre demande

Luc Saurette

- Marque : Dodge
- Modèle : RAM 1500
- Année : 2019
- 4 roues motrices
- Moteur 3.6 l, transmission automatique
- Valeur avant taxes : 38000.00 \$
- Numéro d'identification du véhicule (NIV) : 1C6RRFNG3KN681838
- Moins de 12 000 kilomètres

Weedon Auto

- Marque : Dodge
- Modèle : RAM 1500
- Année : 2019
- 4 roues motrices
- Moteur 3.6 l, transmission automatique
- Valeur avant taxes : 34250.00
- Numéro d'identification du véhicule (NIV) : 1C6RR7KG6KS658081
- Moins de 25 000 kilomètres

EN CONSÉQUENCE,

2021-044

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le maire-suppléant, Eugène Gagné et le directeur général par intérim, monsieur Gaétan Perron, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à l'acquisition de ces deux véhicules.

ADOPTÉE

#9.2.6 VENTE DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT QUE les véhicules suivants arrivent en fin de vie utile pour les besoins des travaux publics soit le Dodge Ram 2500, année 2011 et Dodge Dakota, année 2011 ;

2021-045

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE publier des appels d'offres pour vendre ces deux véhicules aussitôt que les accessoires utiles auront été transférés sur les nouveaux véhicules.

ADOPTÉE

#9.3 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

#9.3.1 CESSION À TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN SUR LE 5^{ième} AVENUE À WEEDON

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2020, la municipalité a adopté un règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *ACCÈSLOGIS QUÉBEC*;

ATTENDU QUE la Coopérative d'Habitation du Ruisseau Weedon désire procéder à la construction d'un immeuble locatif de vingt-six (26) logements et bénéficier du programme *AccèsLogis Québec* et du programme municipal d'aide financière complémentaire audit programme;

ATTENDU QUE l'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du programme permet le don de terrains;

ATTENDU QUE ce terrain d'une valeur approximative de 50 000 \$ fait partie de l'implication municipale au projet de la phase II de la COOP du Ruisseau Weedon ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-046

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE conformément au susdit règlement d'aide financière, la municipalité de Weedon cède à titre gratuit à Coopérative d'Habitation du Ruisseau Weedon, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Un immeuble situé sur la 5^e Avenue, sur le territoire de la Municipalité de Weedon, province de Québec, JOB 3J0, connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS QUATRE CENT DEUX MILLE QUATRE-VINGT-ONZE (6 402 091)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Compton.

Le tout avec améliorations.

QUE la municipalité cède le susdit immeuble avec la seule garantie de ses faits personnels.

QUE l'acte de cession à titre gratuit à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels contrats et plus spécialement l'engagement de la part de la Coopérative d'Habitation du Ruisseau Weedon de procéder à la construction d'un immeuble locatif conformément au programme *AccèsLogis Québec*.

QU'advenant le cas où telle construction n'est pas réalisée dans un délai de deux (2) ans à compter de la date des présentes, la municipalité se réserve le droit d'exiger la rétrocession du susdit immeuble.

QUE le maire suppléant, **Eugène GAGNÉ** et le directeur-général par intérim, **Gaétan PERRON**, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le susdit acte de cession à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la municipalité.

ADOPTÉE

#9.3.2 LOTISSEMENT TERRAINS CHEMIN FERRY ROAD

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le lotissement des terrains municipaux dans le secteur Ferry Road ;

CONSIDÉRANT QUE depuis que la Municipalité a affiché la vente de ces terrains, plusieurs demandes d'achat sont parvenues à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres sur invitation, les soumissions suivantes ont été reçues au bureau municipal :

GUILLAUME MEUNIER, a.g. 6 100 \$

FRANCIS CARRIER, a.g. 4 949 \$

EN CONSÉQUENCE,

2021-047

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder le mandat de procéder au lotissement des lots de la propriété municipale située sur le chemin Ferry Road à Francis Carrier, a.g. au tarif de 500 \$ par lot, pour un maximum de 9 lots.

ADOPTÉE^{ix}

#9.3.3 ROUTE DES SOMMETS

CONSIDÉRANT QUE la Route des Sommets engendre des retombées importantes dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE la Route des Sommets contribue au dynamisme de l'économie locale ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-048

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser monsieur Eugène Gagné, maire suppléant, à signer l'entente de 3 ans pour la période 2021-2023, représentant une contribution annuelle pour la Municipalité de Weedon de 1 125.53\$.

ADOPTÉE^x

#10 DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

#10.1 PROJET CARBONE SCOL'ERE

CONSIDÉRANT QUE le programme Carbone Scol'ERE est basée sur un projet éducatif de sensibilisation et de mobilisation pour la lutte aux changements climatiques et encourage l'adoption de nouvelles habitudes de vie écoresponsables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon est sensibilisée par les programmes environnementaux et éducatifs ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-049 IL EST PROPOSÉ PAR madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser monsieur Daniel Sabourin, conseiller municipal du district # 2 à signer l'entente de partenariat entre la firme Technoscience Estrie et la Municipalité de Weedon.

D'autoriser la Municipalité de Weedon à verser un don de 2 000 \$ à l'Organisme.

ADOPTÉE^{xi}

#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- MRC « Ose le haut »
- Remercie du maire Coop du Ruisseau - subvention

#12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

#13 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2021-050 À 20 h 01, madame Maylis Toulouse propose l'ajournement de cette séance ordinaire à lundi, le 15 février prochain, 19 h 30.

Eugène Gagné
Maire suppléant

Gaétan Perron
Directeur général /
secrétaire-trésorier par intérim

ⁱ Une copie conforme de la résolution no. 2021-035 a été envoyée par courriel ainsi que par la poste au président du Club Wee-Ski de Weedon le 4 février 2021.

ⁱⁱ Une copie des déclarations des intérêts pécuniers a été envoyée par courriel au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 février 2021.

ⁱⁱⁱ Une copie du registre des déclarations des élus a été envoyée par courriel au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 février 2021.

^{iv} Une copie conforme de la résolution no. 2021-036 a été mise au dossier de l'employée.

^v Une copie conforme de la résolution no. 2021-037 a été envoyée par courriel au Ministère des Finances du Québec le 3 février 2021

ET

a aussi été envoyée par courriel à la Banque Royal du Canada le 3 février 2021. Les originaux leur ont été envoyés au moment du déboursé.

^{vi} Une copie conforme de la résolution no. 2021-038 a été envoyée par courriel au Ministère des Finances du Québec le 3 février 2021

ET

a aussi été envoyée par courriel à la Banque Royal du Canada le 3 février 2021. Les originaux leur ont été envoyés au moment du déboursé.

^{vii} Une copie conforme de la résolution no. 2021-039 a été envoyée par courriel à la Fédération Québécoise des Municipalités le 4 février 2021.

^{viii} Une copie conforme de la résolution no. 2021-043 a été envoyée par courriel à la firme EXP le 4 février 2021.

^{ix} Une copie conforme de la résolution no. 2021-047 a été envoyée par courriel au soumissionnaire gagnant ainsi que par 4 février 2021.

^x Une copie conforme de la résolution no. 2021-048 a été envoyée par courriel à la personne responsable de la Route des Sommets le 4 février 2021.

^{xi} La copie de la résolution no.2021-049 ainsi que l'entente signée par M. Sabourin a été expédié par courriel le 4 février 2021 ainsi que par la poste à la firme Technoscience Estrie.